

Les pompiers reviennent du feu la nuit, ne pourraient-ils se dispenser, au moins en ville, de sonner du clairon et de battre la caisse? Cette manifestation militaire ne me semble pas d'une utilité telle, que, pour donner le plaisir de jouer aux soldats, nos braves pompiers soient astreints à troubler le repos de ceux et de celles qui ont le droit de compter sur la tranquillité nocturne de la voie publique.

Je sais fort bien qu'à part de ces désastres comme notre région en voit malheureusement trop souvent, alors que nos courageux pompiers ont éprouvé leurs forces dans une lutte énergique contre le terrible ravageur, il est nécessaire de les aider à régagner leurs forces au moyen d'une sonnerie dont le rythme allègre les repose d'une marche parfois longue à fournir; mais il n'est pas aussi ainsi dans la nuit de mercredi à jeudi, le sinistre survenu chez MM. Florimond Ganchies et Cie était insignifiant, et le chemin à parcourir à peu près nul.

Il n'y avait donc pas lieu de troubler le repos de la population; cependant tambours et clairons ont résonné jusqu'à une heure assez avancée de la nuit.

Nos taillants pompiers n'ont pas besoin de faire constater aux Roubaisiens — surtout par des moyens bruyants, — qu'ils ont fait leur devoir. Tous nous savons que leur courage n'a d'égal que leur dévouement et que, du commandant au plus humble, on les trouvera toujours là où il y a un danger à courir, une victime à sauver.

Recevez, etc. Un habitant.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du samedi 14 novembre 1885

Présidence de M. le conseiller LEFEBVRE DU PREY. Ministère public, M. de SAVIGNON, avocat-général.

Assassinat au hameau de Maçon (Commune de Condé)

Alphonse Mercier, cabaretier, vivait avec la femme Crocq. Sa famille s'en plaignait, son vieux père surtout; mais ce n'était pas seulement en raison de l'immoralité de sa conduite. Il y avait aussi là une querelle d'intérêt.

Le sieur Alphonse Mercier était veuf. Il avait eu de sa première femme une certaine fortune. Peu à peu, il avait dissipé ce petit patrimoine. Il avait fini par être criblé de dettes, avec ses biens couverts d'hypothèques et sur le point d'être saisis. Pour éviter la ruine qui le menaçait, sa femme avait alors songé à lui faire épouser, en secondes noces, une jeune demoiselle plus âgée que lui, mais possédant quelques petites rentes et des immeubles d'une valeur de 15 à 20,000 francs. Cette jeune femme s'était ensuite mariée avec un autre individu, mais elle n'avait pas tardé à perdre son second mari. Son nouveau veuvage avait fait renaitre, dans l'esprit des parents d'Alphonse Mercier, la pensée et le désir que son fils contractât l'union qu'il avait projetée.

Les relations qu'il avait eues avec la femme Crocq étaient, toutefois, un obstacle à la réalisation de cette union. C'est pourquoi Mercier père avait, à différentes reprises, sollicité des menaces contre cette femme. Elle avait exprimé le regret de ne pouvoir, sans risquer de se compromettre, se débarrasser d'elle à tout prix. Elle persistait, pourtant, à ne point quitter la demeure d'Alphonse Mercier. Elle disait qu'elle ne sortirait de cette maison que « les pieds levés », et malheureusement elle était, en effet, destinée à en sortir ainsi.

Le dimanche 21 juin, vers minuit, les derniers buveurs sont partis de l'établissement d'Alphonse Mercier. Seule, la femme Crocq perdait en ce moment le café dans la cuisine qui donne sur la cour derrière l'habitation. Tout à coup, un coup de feu retentit. Une vitre vola en éclats. La femme Crocq est atteinte à la tête. Elle tombe foudroyée, dans l'angle de la pièce où elle se tient.

Un sieur Montigny, qui se trouvait dans le jardin, se précipite à l'appel de son père. Il se précipite à l'appel de son père. Il se précipite à l'appel de son père.

Un sieur Montigny, qui se trouvait dans le jardin, se précipite à l'appel de son père. Il se précipite à l'appel de son père. Il se précipite à l'appel de son père.

Un sieur Montigny, qui se trouvait dans le jardin, se précipite à l'appel de son père. Il se précipite à l'appel de son père. Il se précipite à l'appel de son père.

Un sieur Montigny, qui se trouvait dans le jardin, se précipite à l'appel de son père. Il se précipite à l'appel de son père. Il se précipite à l'appel de son père.

Un sieur Montigny, qui se trouvait dans le jardin, se précipite à l'appel de son père. Il se précipite à l'appel de son père. Il se précipite à l'appel de son père.

Un sieur Montigny, qui se trouvait dans le jardin, se précipite à l'appel de son père. Il se précipite à l'appel de son père. Il se précipite à l'appel de son père.

Un sieur Montigny, qui se trouvait dans le jardin, se précipite à l'appel de son père. Il se précipite à l'appel de son père. Il se précipite à l'appel de son père.

Un sieur Montigny, qui se trouvait dans le jardin, se précipite à l'appel de son père. Il se précipite à l'appel de son père. Il se précipite à l'appel de son père.

Un sieur Montigny, qui se trouvait dans le jardin, se précipite à l'appel de son père. Il se précipite à l'appel de son père. Il se précipite à l'appel de son père.

Un sieur Montigny, qui se trouvait dans le jardin, se précipite à l'appel de son père. Il se précipite à l'appel de son père. Il se précipite à l'appel de son père.

PAS-DE-CALAIS

Torcy. — M. le baron de Gadoine, maire du Buisson-le-Sec, et M. d'Hébrard, maire de Torcy, suspendus par M. Vel Durand, ont été révoqués par décret présidentiel.

BELGIQUE

Tournaï. — Nous recevons la dépêche suivante de notre correspondant particulier.

Tournaï, 14 novembre, 10 h. m. — Un épouvantable accident s'est produit hier soir, dans la filature de M. Van Sprangh. Un jeune homme, qui travaillait près d'une cuve remplie d'eau bouillante, a fait un faux mouvement et y a été précipité. On l'a retiré immédiatement, dans un état affreux; les chairs adhéraient aux vêtements et tombaient en lambeaux. Les malheurs ont éclaté dans d'atroces souffrances avant son arrivée à l'hôpital.

Ville de Verviers. Conditionnement public des matières textiles

Consignations. — Magasinage des marchandises

Conditionnement public des Matières textiles de Verviers

Opérations faites en Octobre 1885.

Poids présentés: 75,200 k. — Conditions textiles hygrométriques, 259; numérotages de fil, 33; décreuses ou dégringolées, 11; Mesurages d'étoffes, 22; pesages simples de marchandises, 3; simples et emballages, 1; recherches des divers textiles dans leurs mélanges, 7; dosages des surcharges dans les textiles, 1; analyses, chimiques et autres, 28.

ÉTAT-CIVIL. — ROUBAIX.

Naissances du 13 novembre. — Fortuné Pollet, rue de Naples. — Louis Morlaque, rue de l'Alouette, cour Lepère. — Alphonse Deleqre, rue Lacroix, 22. — Napoleon Duhamel, rue de l'Honnêteté. — Florent Florent, rue de l'Honnêteté. — Léon Dubrulle, rue de l'Industrie, 46. — Deuss du 13 novembre. — Marin David, 25 ans, couturier, rue de la Tailleuse, 20. — Marie Tonnelle, 12 jours, rue de l'Arc, 3. — Fidine Boussard, 74 ans, journalière, rue de Châteaumont. — Marie Malysse, 70 ans, ménagère, rue de Flandre, 15. — Floris Capette, 12 ans, Hôtel-Dieu. — François Evrad, journalier, Hôtel-Dieu. — François Delvaux, 29 ans, ébéniste, Hôtel-Dieu. — Adèle Delvaux, 1 an, rue des Longues-Hâies. — Achille Buisson, 2 ans, rue de la Tailleuse.

Tourcoing. — Déclarations de naissances du 13 novembre. — Louis Chambreau, à la Croix-Rouge. — Jules Dandieu, au Brun-Pain. — Yvonne Lebanc, rue Jacquart. — Adrien Desobry, au Blanc-Sec. — Deuss du 13 novembre. — Benoit Barret, 96 ans 9 mois, sans profession, Hospice Général. — Sophie Lehoucq, 57 ans 4 mois 20 jours, sans profession, rue Faurbourg-de-Roubaix. — Carlos Desleuse, 21 ans 10 mois, rattaché au Grand-Plaisir.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille ELI WARD-AVOIR-DAVID qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Madame Marie DAVID, décédée à Roubaix, le 12 novembre 1885, à l'âge de 28 ans et 3 mois, administrée des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise, se réunissent pour considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux obsèques de Madame Marie DAVID, le dimanche 15 courant, à 4 heures 1/2, en l'église Sainte-Etienne, où la messe sera célébrée à 10 heures 1/2, et l'enterrement aura lieu à 11 heures 1/2, en l'église de la Tailleuse, rue de la Tailleuse, 20.

Les amis et connaissances de la famille TERGEE-LEFEBVRE, qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur Joseph TERGEE, ancien juge de paix, officier d'académie, veuf de Dame Angélique TERGEE, décédé à Lille, le 12 novembre 1885, à l'âge de 70 ans, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise, se réunissent pour considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux obsèques de Monsieur Joseph TERGEE, le dimanche 15 courant, à 4 heures 1/2, en l'église de la Tailleuse, rue de la Tailleuse, 20.

Les amis et connaissances de la famille BAUSSART-VERDIER, qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur Louis BAUSSART, décédé à Roubaix, le 12 novembre 1885, à l'âge de 2 ans et 1 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux obsèques de Monsieur Louis BAUSSART, le dimanche 15 courant, à 4 heures 1/2, en l'église de la Tailleuse, rue de la Tailleuse, 20.

Les amis et connaissances de la famille BAUSSART-VERDIER, qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur Louis BAUSSART, décédé à Roubaix, le 12 novembre 1885, à l'âge de 2 ans et 1 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux obsèques de Monsieur Louis BAUSSART, le dimanche 15 courant, à 4 heures 1/2, en l'église de la Tailleuse, rue de la Tailleuse, 20.

Les amis et connaissances de la famille BAUSSART-VERDIER, qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur Louis BAUSSART, décédé à Roubaix, le 12 novembre 1885, à l'âge de 2 ans et 1 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux obsèques de Monsieur Louis BAUSSART, le dimanche 15 courant, à 4 heures 1/2, en l'église de la Tailleuse, rue de la Tailleuse, 20.

Les amis et connaissances de la famille BAUSSART-VERDIER, qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur Louis BAUSSART, décédé à Roubaix, le 12 novembre 1885, à l'âge de 2 ans et 1 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux obsèques de Monsieur Louis BAUSSART, le dimanche 15 courant, à 4 heures 1/2, en l'église de la Tailleuse, rue de la Tailleuse, 20.

Les amis et connaissances de la famille BAUSSART-VERDIER, qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur Louis BAUSSART, décédé à Roubaix, le 12 novembre 1885, à l'âge de 2 ans et 1 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux obsèques de Monsieur Louis BAUSSART, le dimanche 15 courant, à 4 heures 1/2, en l'église de la Tailleuse, rue de la Tailleuse, 20.

Les amis et connaissances de la famille BAUSSART-VERDIER, qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur Louis BAUSSART, décédé à Roubaix, le 12 novembre 1885, à l'âge de 2 ans et 1 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux obsèques de Monsieur Louis BAUSSART, le dimanche 15 courant, à 4 heures 1/2, en l'église de la Tailleuse, rue de la Tailleuse, 20.

Les amis et connaissances de la famille BAUSSART-VERDIER, qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur Louis BAUSSART, décédé à Roubaix, le 12 novembre 1885, à l'âge de 2 ans et 1 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux obsèques de Monsieur Louis BAUSSART, le dimanche 15 courant, à 4 heures 1/2, en l'église de la Tailleuse, rue de la Tailleuse, 20.

Les amis et connaissances de la famille BAUSSART-VERDIER, qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur Louis BAUSSART, décédé à Roubaix, le 12 novembre 1885, à l'âge de 2 ans et 1 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux obsèques de Monsieur Louis BAUSSART, le dimanche 15 courant, à 4 heures 1/2, en l'église de la Tailleuse, rue de la Tailleuse, 20.

Les amis et connaissances de la famille BAUSSART-VERDIER, qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur Louis BAUSSART, décédé à Roubaix, le 12 novembre 1885, à l'âge de 2 ans et 1 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux obsèques de Monsieur Louis BAUSSART, le dimanche 15 courant, à 4 heures 1/2, en l'église de la Tailleuse, rue de la Tailleuse, 20.

Les amis et connaissances de la famille BAUSSART-VERDIER, qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur Louis BAUSSART, décédé à Roubaix, le 12 novembre 1885, à l'âge de 2 ans et 1 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux obsèques de Monsieur Louis BAUSSART, le dimanche 15 courant, à 4 heures 1/2, en l'église de la Tailleuse, rue de la Tailleuse, 20.

Les amis et connaissances de la famille BAUSSART-VERDIER, qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur Louis BAUSSART, décédé à Roubaix, le 12 novembre 1885, à l'âge de 2 ans et 1 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux obsèques de Monsieur Louis BAUSSART, le dimanche 15 courant, à 4 heures 1/2, en l'église de la Tailleuse, rue de la Tailleuse, 20.

Les amis et connaissances de la famille BAUSSART-VERDIER, qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur Louis BAUSSART, décédé à Roubaix, le 12 novembre 1885, à l'âge de 2 ans et 1 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux obsèques de Monsieur Louis BAUSSART, le dimanche 15 courant, à 4 heures 1/2, en l'église de la Tailleuse, rue de la Tailleuse, 20.

Les amis et connaissances de la famille BAUSSART-VERDIER, qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur Louis BAUSSART, décédé à Roubaix, le 12 novembre 1885, à l'âge de 2 ans et 1 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux obsèques de Monsieur Louis BAUSSART, le dimanche 15 courant, à 4 heures 1/2, en l'église de la Tailleuse, rue de la Tailleuse, 20.

Les amis et connaissances de la famille BAUSSART-VERDIER, qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur Louis BAUSSART, décédé à Roubaix, le 12 novembre 1885, à l'âge de 2 ans et 1 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux obsèques de Monsieur Louis BAUSSART, le dimanche 15 courant, à 4 heures 1/2, en l'église de la Tailleuse, rue de la Tailleuse, 20.

Les amis et connaissances de la famille BAUSSART-VERDIER, qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur Louis BAUSSART, décédé à Roubaix, le 12 novembre 1885, à l'âge de 2 ans et 1 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux obsèques de Monsieur Louis BAUSSART, le dimanche 15 courant, à 4 heures 1/2, en l'église de la Tailleuse, rue de la Tailleuse, 20.

Les amis et connaissances de la famille BAUSSART-VERDIER, qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur Louis BAUSSART, décédé à Roubaix, le 12 novembre 1885, à l'âge de 2 ans et 1 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux obsèques de Monsieur Louis BAUSSART, le dimanche 15 courant, à 4 heures 1/2, en l'église de la Tailleuse, rue de la Tailleuse, 20.

Les amis et connaissances de la famille BAUSSART-VERDIER, qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur Louis BAUSSART, décédé à Roubaix, le 12 novembre 1885, à l'âge de 2 ans et 1 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux obsèques de Monsieur Louis BAUSSART, le dimanche 15 courant, à 4 heures 1/2, en l'église de la Tailleuse, rue de la Tailleuse, 20.

Les amis et connaissances de la famille BAUSSART-VERDIER, qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur Louis BAUSSART, décédé à Roubaix, le 12 novembre 1885, à l'âge de 2 ans et 1 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux obsèques de Monsieur Louis BAUSSART, le dimanche 15 courant, à 4 heures 1/2, en l'église de la Tailleuse, rue de la Tailleuse, 20.

Les amis et connaissances de la famille BAUSSART-VERDIER, qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur Louis BAUSSART, décédé à Roubaix, le 12 novembre 1885, à l'âge de 2 ans et 1 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux obsèques de Monsieur Louis BAUSSART, le dimanche 15 courant, à 4 heures 1/2, en l'église de la Tailleuse, rue de la Tailleuse, 20.

Les amis et connaissances de la famille BAUSSART-VERDIER, qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur Louis BAUSSART, décédé à Roubaix, le 12 novembre 1885, à l'âge de 2 ans et 1 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux obsèques de Monsieur Louis BAUSSART, le dimanche 15 courant, à 4 heures 1/2, en l'église de la Tailleuse, rue de la Tailleuse, 20.

Les amis et connaissances de la famille BAUSSART-VERDIER, qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur Louis BAUSSART, décédé à Roubaix, le 12 novembre 1885, à l'âge de 2 ans et 1 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux obsèques de Monsieur Louis BAUSSART, le dimanche 15 courant, à 4 heures 1/2, en l'église de la Tailleuse, rue de la Tailleuse, 20.

Les amis et connaissances de la famille BAUSSART-VERDIER, qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur Louis BAUSSART, décédé à Roubaix, le 12 novembre 1885, à l'âge de 2 ans et 1 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux obsèques de Monsieur Louis BAUSSART, le dimanche 15 courant, à 4 heures 1/2, en l'église de la Tailleuse, rue de la Tailleuse, 20.

Les amis et connaissances de la famille BAUSSART-VERDIER, qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur Louis BAUSSART, décédé à Roubaix, le 12 novembre 1885, à l'âge de 2 ans et 1 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux obsèques de Monsieur Louis BAUSSART, le dimanche 15 courant, à 4 heures 1/2, en l'église de la Tailleuse, rue de la Tailleuse, 20.

Les amis et connaissances de la famille BAUSSART-VERDIER, qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur Louis BAUSSART, décédé à Roubaix, le 12 novembre 1885, à l'âge de 2 ans et 1 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux obsèques de Monsieur Louis BAUSSART, le dimanche 15 courant, à 4 heures 1/2, en l'église de la Tailleuse, rue de la Tailleuse, 20.

Les amis et connaissances de la famille BAUSSART-VERDIER, qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur Louis BAUSSART, décédé à Roubaix, le 12 novembre 1885, à l'âge de 2 ans et 1 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux obsèques de Monsieur Louis BAUSSART, le dimanche 15 courant, à 4 heures 1/2, en l'église de la Tailleuse, rue de la Tailleuse, 20.

Les amis et connaissances de la famille BAUSSART-VERDIER, qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur Louis BAUSSART, décédé à Roubaix, le 12 novembre 1885, à l'âge de 2 ans et 1 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux obsèques de Monsieur Louis BAUSSART, le dimanche 15 courant, à 4 heures 1/2, en l'église de la Tailleuse, rue de la Tailleuse, 20.

Les amis et connaissances de la famille BAUSSART-VERDIER, qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur Louis BAUSSART, décédé à Roubaix, le 12 novembre 1885, à l'âge de 2 ans et 1 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux obsèques de Monsieur Louis BAUSSART, le dimanche 15 courant, à 4 heures 1/2, en l'église de la Tailleuse, rue de la Tailleuse, 20.

figurat M. Tible, juge suppléant à Saint-Omer, comme ancien administrateur. Le tribunal s'est, de ce chef, déclaré incompétent et a renvoyé les demandeurs devant la Cour.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

La pétition d'un blackboulé

Il paraît que le comte de Douville-Malouin ne peut se consoler de la perte de son siège à la Chambre des députés. Il cherche, en ce moment, à se faire élire au Sénat, en remplacement de M. Labitte, dont nous avons annoncé le décès. Mais, comme ses espérances de ce côté-là sont mitigées de certaines craintes, il fait circuler en ce moment dans le département de la Somme une pétition destinée à recommander aux électeurs de Paris son excellent candidat.

Pétition originale. Elle a, paraît-il, un succès de fou rire auprès des électeurs de la Somme, et Paris lui réserve le même accueil.

La légalisation

Rodez, 14 novembre. — Hier, le gendarmier s'étant présenté à Saint-Christophe pour installer l'instituteur laïque à la place des Frères de la doctrine chrétienne, les femmes du village se sont ameutées; elles ont élevés des barricades et engagé la lutte avec les gendarmes qui recurent quelques lancers coupés. Pour éviter une bagarre plus grave, les gendarmes et le maire se retirèrent. Aussitôt l'ordre a été rétabli.

Mgr de Rendé

Paris, 14 novembre. — Mgr de Rendé est à recueillir par le Pape Léon XIII une longue audience. Le Nonce reviendra à Paris vers la fin du mois prochain. Il se rend en ce moment à son archevêché de Bénévent. Il n'est pas question de son remplacement à Paris, ainsi que l'avait annoncé un journal.

Louis Rié. — L'ordre d'exécution.

Précautions inusitées

Londres, 14 novembre. — On télégraphie de Montréal au Daily News qu'un message spécial a été envoyé à Regina, porteur d'un ordre officiel au shérif pour l'exécution de Rié.

Le condamné passe presque tout son temps en prières.

Il a écrit des lettres d'adieu à sa femme, à ses enfants et à sa sœur.

Des présentations extraordinaires ont été prises pour prévenir toute tentative ayant pour but de le faire évader.

On a doublé le nombre des gardiens, et des sergents à cheval sont devant la porte de la prison, n'y laissant pénétrer que les prêtres, les fonctionnaires et le méde.

Personne n'espère plus un nouveau sursis ou une modification de la sentence.

Même les journaux français disent maintenant qu'il sera certainement exécuté lundi prochain.

Une rencontre de chemin de fer

New-York, 14 novembre. — Un train de la ligne de Baltimore à l'Ohio a déraillé et a été complètement détruit. — Seize personnes ont été blessées.

La proclamation de Thibaw. — Anxiété des Européens à Mandalay

Londres, 14 novembre. — On télégraphie de Rangon au Times le texte à peu près complet de la proclamation de Thibaw aux Birmans.

Le roi déclare que les barbares anglais veulent faire la guerre aux Birmans pour détruire leur religion, leurs usages et leurs coutumes.

Il déclare hautement qu'il se repose sur une tentative d'invasion, et qu'il se mettra personnellement à la tête de ses troupes pour extirper les envahisseurs.

Thibaw va même plus loin, il annonce qu'il reprendra la Birmanie anglaise.

Le correspondant du Times ajoute que cette proclamation a pour but de surexciter le fanatisme religieux parmi les habitants de la Birmanie indépendante, mais il ne croit pas qu'elle y parviendra.

Des lettres de Mandalay annoncent que les Européens s'attendent à être massacrés d'un moment à l'autre.

Le général Prendergast part aujourd'hui pour Thayghay et l'état-major ira le rejoindre de main.

Une rencontre entre les Soudanais et les Anglais

Le Caire, 14 novembre. — Le bruit court qu'une rencontre a eu lieu entre les Anglais et les Soudanais. La presse locale se montre très préoccupée de la marche des rebelles.

Mise en accusation de l'ancien président du Mexique. — Agitation à Mexico

New-York, 14 novembre. — Grande agitation à Mexico à la suite du vote du 3 novembre, par lequel le Congrès a accepté, par 100 voix contre 55, la mise en accusation du général Gonzalez, l'ancien président, de tous ses ministres et du gouverneur de Mexico sous cette administration. Le général Diaz est maître de la situation et répond de l'ordre.

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Conseil des ministres

Paris, 14 novembre. — Le conseil s'est réuni à l'Élysée ce matin; M. Brisson a soumis à M. Grévy le texte définitif de la déclaration. Ce document est très étendu; il traite les questions coloniales, religieuses, financières et administratives. Il recommande surtout de s'occuper des lois d'affaires.

Les affaires bulgares

Paris, 14 novembre. — On considère à Saint-Petersbourg la situation comme grave par suite de l'opposition anglaise rétablissant les suggestions anglaises. On croit que le sultan, cédant aux suggestions anglaises, cherche une entente directe avec la Bulgarie. Si cela arrivait, la conférence échoquant, la Russie se rendrait sa liberté d'action, et agirait en Orient suivant ses propres intérêts.

Le bruit court que la Roumanie demande la démolition des fortifications bulgares sur le Danube.

Paris, 14 novembre. — Le roi est parti cette nuit de Pirat, afin de prendre le commandement de l'armée à Gamschahipe. Il a ordonné à M. Rhanagov, ministre de la Grèce à Sofia, de déclarer au gouvernement bulgare que le gouvernement serbe répond aux provocations de la Bulgarie par une déclaration de la guerre.

Nisch, 14 novembre. — L'opinion du gouvernement serbe a publié hier la déclaration de guerre à la Bulgarie.

Les forces serbes comprennent un bataillon, 3 escadrons et 15 canons sont entrés ce matin sur le territoire bulgare; elles marchent sur Planoniza.

En Birmanie

Londres, 14 novembre. — Le Times dit que Rangon Prendergast est arrivé à Thibaw-Miot et qu'il attaquera bientôt Mithia ou les Birmans se préparent à résister.

Une proclamation britannique invite les Birmans à abandonner Thibaw, et leur promet de protéger les personnes, les propriétés et la religion.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du vendredi 14 novembre 1885

Présidence de M. ANATOLE DE LA FORGE

La séance est ouverte à deux heures.

M. le président donne lecture des lettres de MM. Périn et Roche se désistant de toute candidature à la vice-présidence.

Le scrutin est ouvert pour l'élection du président et est clos à 3 heures 1/4.

On procède à l'élection au scrutin de liste pour les quatre vice-présidences.

Grand Théâtre de Roubaix (Hippodrome). — Lundi 16 novembre, 1885. — LA FILLE DU RÉGIMENT, opéra-comique en